

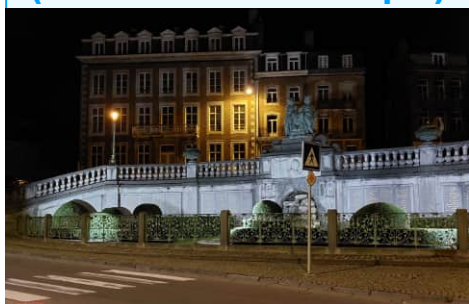


L'ALTERNATIVE



Toute l'actualité | Vos idées | Nos propositions

Nouvel appel à projet pour l'Hôtel de Spa (Académie de Musique)



Un appel à projet doit être relancé afin de vendre l'Hôtel de Spa

Les deux candidats qui avaient répondu initialement à l'appel à projet pour la reconversion de l'Hôtel de Spa se sont désistés ; la majorité relance donc un nouvel appel avec un critère à hauteur de 50% pour la qualité du projet, lequel doit viser à : développer une mixité sociale et intergénérationnelle à Spa et en son centre-ville en créant des logements de qualité (minimum 80 m²) et utiliser les espaces en centre-ville pour des activités socio-économiques afin de maintenir la vitalité au cœur de la ville (espace de coworking, par exemple). Les critères et la procédure à suivre doivent être présentés prochainement en conseil communal. **(Frank Gazzard)**

Emplacement PMR et dépose-minute devant le centre culturel.

La proposition de **Fabienne Dorval** a été reportée à la séance du prochain conseil communal. Suite à un impératif familial, notre conseillère n'a pas pu le présenter cette fois-ci.



Les travaux au lac de Warfaaz ne seront pas terminés avant (au moins) 2024 - article en page 3

La taxe poubelle au maximum...

Contrairement à ce que nous écrivions dans le journal précédent, la partie forfaitaire va bien diminuer alors que le prix des levées et des kilos supplémentaires va augmenter. Veuillez nous en excuser.

Claude Brouet a souligné que la quantité de déchets avait tendance à augmenter depuis quelques années et a dès lors insisté sur l'importance de sensibiliser les Spadois au tri, ce qui permettrait d'éviter de mauvaises surprises. Le supplément coûtera en moyenne 40€ en plus du forfait annuel à chaque Spadois. Ainsi, une famille moyenne de 4 personnes payera un peu plus de 100€* tandis que la même famille bonne trieuse payera 10€ de moins.

Arnaud Fagard a souligné le fait que la taxe estimée était supérieure de 75.000€ aux dépenses prévues (soit le maximum autorisé), c'est-à-dire 30€ pour une famille de 4 personnes; elle servira dès lors à combler le déficit annoncé du budget 2023. Nous devons aussi prévenir les jeunes parents que, potentiellement, la quantité de langes jetés pourrait leur coûter une cinquantaine d'euros supplémentaires et rappeler qu'une prime pour l'acquisition de langes lavables existe.

La taxe égout : inéquitable ?

Pour Alternative-plus, la taxe égout est inéquitable car, à l'exception des bénéficiaires du CPAS et de la Grapa (Garantie de revenus aux personnes âgées), tout le monde est logé à la même enseigne, qu'on habite seul dans un petit studio ou que l'on représente un hôtel de 120 chambres. Cela touche d'ailleurs plus particulièrement les personnes seules avec enfants puisqu'elles doivent en supporter le même coût qu'un ménage à deux revenus. **Arnaud Fagard** a également rappelé à la majorité qu'un projet tel que la piste cyclable de l'avenue Amédée Hesse correspond à 5 années de la taxe égout mais aussi que des projets tel que le miroir d'eau coûteront très cher aux Spadois non seulement lors de son aménagement, mais également lors de son entretien. Et même si ces deux projets peuvent encore être stoppés (la place Royale ne sera de toute façon pas commencée durant cette mandature), la Ville de Spa a déjà dépensé de l'argent pour les avant-projets. Il nous reste donc à espérer que le Collège gèrera le budget pour les deux dernières années de la mandature avec plus de parcimonie...

À noter que les ménages qui possèdent une station d'épuration peuvent bénéficier d'une réduction et payeront 25€ (au lieu de 50€).

* En moyenne, les Spadois jettent 130kg/personne, ce qui représente 80kg de plus que le forfait de base ; ce supplément coûtera 0,50€/kg soit 0,35€ de plus qu'avant. Pour cette famille moyenne de 4 personnes, cela représente 80kg x 0,35€ x 4 = 10€ (diminution du forfait), ce qui donne donc 102€ supplémentaires.

Que va devenir la
conciergerie du cimetière
de Spa ?



La majorité a envisagé de vendre la
conciergerie du cimetière de Spa

Nous en avons déjà parlé au sujet
n°3 de la rue Hanster (maison
abritant la Croix-Rouge), la majorité
cherche à vendre des immeubles de
faible valeur pour renflouer les
caisses, dont la conciergerie du
cimetière de Spa. Certes, le bail qui
lie le locataire actuel (le concierge) à
la Ville est encore long (2028 ou
2029), mais un protocole d'accord
syndical aurait été conclu dans les
années 90 pour que les concierges
des différents bâtiments
communaux de la Ville (Fraineuse,
piscine, casino, Hôtel de Ville,
Académie, terrain de foot de la
Géronstère, etc.) soient maintenus à
vie dans leurs immeubles. La
question se pose de savoir qui va
ouvrir dorénavant les grilles du
cimetière à 8h30 et les fermer à 17h
; qui va renseigner les visiteurs (une
partie du cimetière est historique et
classée) ; et comment s'organisera
le travail des ouvriers. Après tout,
les citoyens paient une concession
et des taxes ; ne méritent-ils pas en
retour un service que seul le
concierge est capable d'apporter ?
Le coût de l'étude de cette vente
serait de 400€. **(Paul Mordan)**

Cimetière nature
Nos trois cimetières disposent du
label "cimetière nature" dont
l'objectif est de laisser la nature
prendre une place plus importante
et ainsi favoriser la biodiversité. Il
n'est aujourd'hui plus question
d'utiliser des pesticides qui
permettent de visuellement donner
une impression de propreté mais
est un poison mortel pour la faune,
la flore et les humains qui s'y
promènent

Être contre le projet de
Mambaye mais rallier la
majorité qui est pour... Un
retournement de veste ?



La majorité a refusé de commenter le dossier
On s'en souvient, lors du conseil
communal du 14 octobre 2021, la
majorité avait adopté définitivement
le schéma d'orientation local dit de
« Mambaye-Hoctaisart » (SOL) par 11
voix pour et 9 voix contre,
Alternative-plus et Osons Spa s'étant
prononcés de concert contre le
projet. Les commentaires de **Frank
Gazzard** à l'époque avaient été :

Une rencontre autour de notre futur centre-ville
et de notre futur Hôtel de Ville

Vous avez été nombreux à venir nous
donner votre avis lors de notre
rencontre citoyenne du 5 octobre à
La Glacière. Le thème : la traversée
de Spa (dont la place Royale) ainsi
que le regroupement Ville/CPAS.
Dans un premier temps, **Frank
Gazzard** a expliqué les projets
actuels et ensuite vous vous êtes
exprimés sur ceux-ci. En voici un
résumé :
La traversée de Spa : Le projet
actuel a l'avantage de donner une
part plus grande à la mobilité douce
avec une piste cyclable, du moins si
celle-ci est suffisamment visible
(vous avez en effet relevé qu'elle se
distingue trop peu du trottoir). La
desserte va disparaître ainsi qu'une
trentaine de places de parking (de 90
à 60 places) ; les commerçants
présents ont cependant souligné son
importance ainsi que la nécessité de
conserver une zone de
déchargement aisée pour les
camions.
La place Foch : plusieurs arbres
seront abattus (malades?) et une
allée piétonne conduira le promeneur
directement vers le parc de 7Heures.

« Un grand regret est le refus de
trouver un compromis sur la densité
du projet. La majorité aurait pu jouer
un rôle de modérateur. Le dossier
connaîtra sûrement de nombreuses
embûches à cause de ça. Alternative-plus n'est pas contre le
projet, mais contre sa taille
(logements + village de vacances). »
Des propos soutenus par un
représentant d'Osons Spa qui s'était
déclaré entièrement d'accord avec
les considérations de **Frank
Gazzard**, arguant que ce projet
demeurerait beaucoup trop grand :
« Osons Spa n'est pas contre le
projet, mais contre son ampleur. »
Oui mais... Que faire lorsqu'on rallie
la majorité avec laquelle on était en
désaccord sur un point aussi crucial
(qui a provoqué à Spa, rappelons-le,
une virulente levée de boucliers
illustrée par une manifestation sur le
parvis de l'hôtel de ville, 412 lettres
de réclamation, et plusieurs
pétitions) ? Comment garder la
face ? Comment admettre qu'on
vient d'abandonner un combat



La place Royale ne sera pas rénovée avant
2025, soit après les élections

La place Royale : le projet actuel de
miroir d'eau (pas prévu avant 2025)
ne fait pas l'unanimité (loin de là) car
il présente, selon vous, plusieurs
manquements. Le premier est bien
sûr le manque d'espaces verts et de
continuité avec le parc de 7 Heures,
mais aussi les risques liés aux
inondations (l'eau de pluie doit entrer
le plus vite possible dans le sol).
Vous avez ensuite présenté d'autres
objections et craintes comme la
dénivellation qui risque d'être
gênante pour les PMR. Bien
qu'amusante pour les enfants, cette
installation (et son entretien) pourrait
se révéler prohibitive. La
comparaison avec le miroir d'eau de

symbolique et de renoncer à des
promesses faites aux citoyens ? En
refusant tout commentaire, tout
simplement. Sous couvert
d'instruction en cours, puisque le
dossier connaît un recours au
Conseil d'état, la nouvelle majorité a
décrété qu'elle ne se positionnerait
pas à nouveau, qu'elle ne ferait
aucun commentaire et que ce serait
là sa seule communication.
Alternative-plus reste
vraisemblablement le seul partenaire
des citoyens opposés au projet
démensuré de Mambaye et
demeurera, lui, loyal et fidèle à ses
promesses et aux engagements pris
devant les citoyens.

Le lac de Warfaaz : travaux
reportés à 2024?

Le Collège a décidé de résilier pour
manquement le contrat liant la Ville
avec le bureau d'étude responsable
des travaux du lac de Warfaaz ; ainsi
un nouveau bureau sera désigné

prochainement. Les travaux qui
devaient se terminer pour fin 2023
sont dès lors de facto reportés et ne
seront pas terminés avant fin 2024.
Frank Gazzard a déploré qu'on ait
vidé préalablement le lac avec les
conséquences que l'on connaît sur la
faune et la flore. Au niveau des
berges en aval du lac (avenue
Amédée Hesse), le Collège a rappelé
que la Ville n'était pas propriétaire de
la plupart de celles-ci et qu'elle n'en
était dès lors pas responsable; il
invite les propriétaires à consulter
leur assureur.



Le lac a-t-il été vidé trop tôt?

Bordeaux ne vous a pas non plus
semblé pertinente car celui-ci reflète
essentiellement des bâtiments
historiques. Et pour finir, vous nous
avez fait part de vos souhaits :
davantage de verdure, un kiosque,
un revêtement perméable et
davantage de convivialité (des bancs
entre autres). Et pour finir, une bonne
idée parmi beaucoup d'autres :
pourquoi ne pas collaborer avec des
étudiants architectes-paysagistes et
l'école de la Reid ?

Les jardins du casino : bien que
l'aménagement proposé soit
sympathique, nous nous sommes
interrogés sur la pertinence de
changer un jardin aussi joli ; et vous
avez aussi déploré l'abattage
programmé des cerisiers du Japon.
Au niveau du timing du projet
« traversée de Spa », **Arnaud Fagard**
a interrogé la majorité qui a expliqué
que le permis (conjoint avec la région
Wallonne) va être déposé
prochainement ; la durée de la
procédure est de 115 jours à 145
jours. Une enquête publique devrait
suivre et c'est seulement ensuite
qu'un auteur de projet pourra être
désigné. Les travaux commenceront
par le pourtour des Anciens Thermes
et se termineront par la place Royale
(qui ne débutera pas avant 2025, soit

après les élections). Durant les
travaux, des phasages avec feux et
déviations sont prévus.



La chapelle Saint-Charles est incluse dans le
projet de rassemblement Ville-CPAS

Le regroupement Ville/CPAS
La majorité a décidé de rassembler
Ville/CPAS/bibliothèque sur le site du
CPAS (rue Hanster) afin de bénéficier
de subsides et de ne conserver (a
priori) que la chapelle Saint-Charles ;
le reste sera donc abattu. Nous
déplorons l'empreinte carbone très
lourde mais aussi le risque financier
d'une telle décision. Vous vous êtes
alors interrogés sur le parking qui
sera en zone inondable mais aussi et
surtout sur le devenir de l'actuelle
bibliothèque et de l'Hôtel de Ville.
Vous avez insisté sur la nécessité de
garder celui-ci sous une forme ou
une autre dans le giron de la
commune.

La chronique de
Philou

Côté vie rurale, lors de
manifestations ou de chantiers sur
le territoire de la commune, la
Ville, ainsi que la police, ne sont
pas préposées à l'information de
l'évènement auprès des citoyens
spadois et/ou commerçants. Elles
ne délivrent que les autorisations
et les conditions. L'obligation
d'informer revient à l'organisateur
(ou l'entrepreneur si on parle de
travaux publics). Maintenant, vous
savez à qui vous adresser pour
obtenir de plus amples
renseignements.
Côté conseils communaux, ils sont
retransmis sur le net via Youtube...
A ce sujet, nous réclamons depuis
4 ans une meilleure qualité au
niveau du son, sans parler d'un
écran pour une meilleure
compréhension en image de
certains dossiers. Le directeur
général de la ville nous répond
qu'aucune loi n'oblige une autorité
politique à retransmettre les
conseils et qu'il peut y être mis fin
dès demain. Donc, si le son vous
est désagréable voire inaudible, il
vous est toujours possible de vous
déplacer à l'Hôtel de Ville pour
assister aux séances publiques. Le
message est passé.
Côté vert, les arbres abattus
animent et animeront toujours les
débats sur les réseaux sociaux...
Quoi qu'il en soit, il ne sert à rien
d'incriminer le service des
plantations qui ne fait qu'exécuter
l'abattage que les autorités
communales ont décidé et ce,
même si un avis contraire a été
émis par un service ayant rendu un
certificat de bonne santé de
l'arbre. **(Philippe HOURLAY)**



Les services ne sont pas responsables
de l'abattage des arbres

Taxe poubelle: c'est quoi le coût-vérité?

Le coût-vérité résulte de l'application du principe du pollueur-payeur : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La commune doit donc réclamer à ses citoyens la totalité du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge.

Les communes ne peuvent diminuer la taxe (maximum 5%), ni l'augmenter (maximum 10 % en plus comme à Spa) que dans une certaine mesure réduite et encadrée par la loi.

Cette taxe comprend :

- Les frais de fonctionnement des recyparc (infrastructures, transport et traitement des déchets qui y sont repris)
- Les collectes en porte-à-porte (frais de charroi et de personnel)
- La biométhanisation des déchets organiques et la valorisation énergétique des déchets résiduels (coûts liés au fonctionnement des installations)
- Les actions de prévention et frais de fonctionnement des intercommunales.

Objectif ? Responsabiliser le citoyen et l'inciter à diminuer fortement sa production de déchets.

Les conteneurs à puce jouent un rôle important dans la réduction des déchets ménagers résiduels, c'est-à-dire ceux qui ne vont pas dans les sacs de tri

(plus de tri, moins de déchets résiduels).

Le traitement sera donc moins cher.

Donc on a intérêt à en produire moins pour ne pas augmenter les coûts.

Quelles solutions ?

La priorité réside dans la réduction des déchets à la source puis, dans un second temps, dans la valorisation de la part restante par le recyclage et le compostage.

Quand nous achetons des produits, nous achetons encore trop souvent des emballages à usage unique ; aussitôt déballés, aussitôt jetés ! De petits changements d'habitudes permettent cependant de réduire fortement la production de déchets.

Comment faire ? Nous partagerons avec vous nos trucs et astuces pour un mode de vie « avec moins de déchets », voire « zéro déchet » ... selon vos besoins et possibilités.

Ensemble, nous pouvons tenter d'influencer positivement notre réalité.

Silvana Bressannutti, Luc Moens, Ginette Doyen, Thérèse Mossoux et Claude Brouet



La possibilité de se rendre au recyparc est incluse dans le forfait

Le skate-park bientôt réparé?



Le skate-park est endommagé

Arnaud Fagard a défendu le point préparé par **Laurent Tamo** (JA+) en demandant que l'on répare rapidement le skate-park du parc Anglican, qui est endommagé et présente un danger pour les jeunes utilisateurs. Suite à notre interpellation, l'équipe technique de la Ville se rendra sur place pour réaliser un diagnostic et estimer l'importance des travaux. Si les réparations sont faciles à réaliser, elles le seront par les services ; sinon, la Ville tentera d'obtenir des subsides pour le remplacement des modules.

Nous soutenir

A+ apprécie votre soutien. Aimez notre page, partagez nos publications, rencontrez-nous, échangez des idées ou participez au financement de notre journal en versant 10 ou 20€ sur notre compte: BE35 0689 3250 0837

Arnaud Fagard, trésorier
arnaudfagard@gmail.com

